

Direction des Actions Culturelles
Service Actions Culturelles
JPB/MA/JB

N°54/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'association Le Kiosque à musique d'un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Pierre et le Loup » dans le cadre de l'organisation d'une carte blanche qui se déroulera le 16 mars 2023 à l'Auditorium de Coulanges.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023 la ville de Gonesse souhaite diffuser le spectacle « Pierre et le Loup » à l'Auditorium de Coulanges le jeudi 16 mars 2023 à 14h30 pour des représentations scolaires,

Considérant la proposition de l'association Le Kiosque à musique.

DECIDE

- **De signer** avec le Kiosque à Musique, 22 rue des Camélias, 91130 Ris Orangis, le contrat joint à la présente décision ;
- **De lui régler** la somme de 1 045 € € HT (association non assujettie à la TVA) ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 24 février 2023.

**Pour le Maire et par délégation
La Maire Adjointe déléguée à l'Education
et à la Réussite Scolaire,**



Malika CAUMONT



Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **0 2 MARS 2023**

Mis en ligne le : **0 2 MARS 2023**

**Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services**

Corine TAILLER
Vincent BRYCHE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Le Kiosque à musique d'un contrat de

Objet de l'acte : cession de droit d'exploitation du spectacle « Pierre et le Loup » dans le cadre de l'organisation d'une carte blanche qui se déroulera le 16 mars 2023 à l'Auditorium de Coulanges.

.....
Date de décision: 24/02/2023

Date de réception de l'accusé 02/03/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION54

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230224-2023DECISION54-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 54.pdf (99_AI-095-219502770-20230224-2023DECISION54-AI-1-1_1.pdf)